



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-181

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme MANSUY (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), M. VALOIS.

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, DELBARRE, PATENAY.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 mai 2019.

OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne Madame HUGO pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize mai deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-182

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme MANSUY (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), M. VALOIS.

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 mai 2019.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 11 avril 2019.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize mai deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-183

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints, Mmes GUILLEMOT, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme MANSUY (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 mai 2019.

OBJET : FINANCES - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 – BUDGET PRINCIPAL
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Budget Supplémentaire du Budget Principal pour 2019 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- Recettes	1 916 879,14 €
- Dépenses	1 916 879,14 €

INVESTISSEMENT

- Recettes	5 803 518,60 €
- Dépenses	5 803 518,60 €

**Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget Principal 2019 pour un montant total de 7 720 397,74 €.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize mai deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-184

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme MANSUY (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 mai 2019.

OBJET : FINANCES - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 – BUDGET DE L'EAU
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Budget Supplémentaire du Budget de l'Eau pour 2019 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- Recettes	8 614,29 €
- Dépenses	8 614,29 €

INVESTISSEMENT

- Recettes	182 927,65 €
- Dépenses	182 927,65 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget de l'Eau 2019 pour un montant total de 191 541,94 €.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize mai deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-185

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme MANSUY (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 mai 2019.

OBJET : FINANCES – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 – BUDGET LOCATIONS

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Budget Supplémentaire du Budget « Locations » pour 2019 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- Recettes	53 688,06 €
- Dépenses	53 688,06 €

INVESTISSEMENT

- Recettes	359 658,24 €
- Dépenses	359 658,24 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget « Locations » 2019 pour un montant total de 413 346,30 €.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize mai deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-186

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme MANSUY (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 mai 2019.

OBJET : FINANCES - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 – BUDGET RESTAURATION
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Budget Supplémentaire du Budget Restauration pour 2019 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- Recettes	56 089,48 €
- Dépenses	56 089,48 €

INVESTISSEMENT

- Recettes	137 073,00 €
- Dépenses	137 073,00 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget Restauration 2019 pour un montant total de 193 162,48 €.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize mai deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-187

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme MANSUY (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 mai 2019.

OBJET : FINANCES – EXERCICE 2019 – CREANCES ETEINTES
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Sur proposition de Madame la Trésorière Municipale (courrier annexe joint), il est proposé d'admettre en créances éteintes la somme de :

- 3 155,89 € sur le budget principal.

Il est précisé que les pièces annexes ne feront pas l'objet d'affichage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- décide d'admettre en créances éteintes la somme suivante :

- 3 155,89 € sur le budget principal,

- précise que la dépense sera imputée nature 6542, enveloppe 19 947.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize mai deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-188

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme MANSUY (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 mai 2019.

OBJET : FINANCES – EXERCICE 2019 - ADMISSION EN NON VALEUR RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Sur proposition de Madame la Trésorière Municipale (courrier joint en annexe), il est proposé d'admettre en non valeur la somme de :

- 1 201,05 € sur le budget principal,
- 73,91 € sur le budget restauration,
- 402,90 € sur le budget locations

Il est précisé que les pièces annexes ne feront pas l'objet d'affichage.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide d'admettre en non valeur les sommes suivantes :

- 1 201,05 € sur le budget principal,
- 73,91 € sur le budget restauration,
- 402,90 € sur le budget locations

- précise que la dépense sera imputée, nature 6541, enveloppe 18 866 sur le budget principal, enveloppe 10 184 sur le budget restauration et enveloppe 4137 sur le budget locations.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize mai deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-189

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme MANSUY (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 mai 2019.

OBJET : FINANCES – EXERCICE 2019 - PROVISIONS ET REPRISE DE PROVISIONS

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Sur proposition de Madame la Trésorière Municipale (courrier joint en annexe), il est proposé :

Sur le budget principal :

- de constituer des provisions pour risques de créances irrécouvrables pour la somme de 15 471,97 € ;
- de procéder à une reprise de provisions pour un montant de 7 246,65 €.

Il est précisé que les pièces annexes ne feront pas l'objet d'affichage.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

Décide :

sur le budget principal :

- de constituer des provisions pour risques de créances irrécouvrables pour la somme de 15 471,97 €, nature 6817, enveloppe 13 130 ;

- de procéder à une reprise de provisions pour un montant de 7 246,65 €, nature 7817, enveloppe 13 131.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize mai deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-190

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints, Mmes GUILLEMOT, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme MANSUY (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 mai 2019.

OBJET : CONSTITUTION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) – DESIGNATION DES MEMBRES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Par délibération en date du 11 avril 2019, le Conseil Municipal a adopté les statuts constitutifs de la société publique locale dont l'objet social est le suivant : la gestion et l'exploitation d'équipement à vocation culturelle, artistique et touristique, sous forme de délégation de service public.

Il est précisé que le nombre de sièges du conseil d'administration de la SPL a été fixé à 9 membres répartis ainsi :

- 7 pour la Ville de LUNEVILLE,
- 2 pour les communes membres de la SPL. Ces deux derniers représentants seront élus par une assemblée spéciale parmi les membres de l'assemblée générale des actionnaires.

Aujourd'hui, il convient de désigner 7 conseillers municipaux de LUNEVILLE pour représenter la commune au conseil d'administration.

Le conseil municipal sera appelé à procéder à cette désignation.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- procède à la désignation de 7 membres qui représenteront la commune au conseil d'administration de la société publique locale, comme énoncé, et à savoir :

- Madame Alexandra HUGO
- Madame Edith BAGARD
- Monsieur Benoît TALLOT
- Monsieur François FRASNIER
- Madame Catherine PAILLARD
- Monsieur Jacques LAMBLIN
- Madame Anne-Marie DI MARINO

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize mai deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-191

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme MANSUY (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 mai 2019.

**OBJET : VŒU RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES EVOLUTIONS
DU SYSTEME DE SANTE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.
Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de LUNEVILLE souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le Conseil Municipal de LUNEVILLE demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les huit enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier Ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize mai deux mil dix-neuf





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-192

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme MANSUY (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 mai 2019.

OBJET : DOMAINE COMMUNAL - OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article 6.1 du contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020 ;

CONSIDERANT le non-respect de ce contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDERANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 1^{er} décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDERANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019 contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDERANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDERANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDERANT que la libre administration des communes est bafouée ;

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize mai deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-193

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme MANSUY (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 mai 2019.

OBJET : CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'ETUDE PRELIMINAIRE DE REALISATION DES RAMPES D'ACCES A FONCTION « PASSE-QUARTIER » DE LA FUTURE PASSERELLE PMR EN GARE DE LUNEVILLE

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le programme des travaux de mise en accessibilité de la gare de LUNEVILLE prévoit la création d'une nouvelle passerelle, plutôt que l'aménagement du passage souterrain, en raison des difficultés techniques à rendre accessible pour les PMR le passage souterrain.

Dans un souci de mutualisation avec la passerelle « passe-quartier » existante, un diagnostic a été réalisé sur la structure de la passerelle, afin de vérifier si sa mise en accessibilité PMR était possible.

Les conclusions des sondages ont révélé une pérennité de la structure de la passerelle existante inférieure à 15 ans, rendant ainsi sa mise en accessibilité PMR non pertinente.

Par courrier du 11 décembre 2018, faisant suite à une rencontre avec les services de SNCF Réseau pour présenter le projet de passerelle PMR, le Maire de LUNEVILLE a demandé à la Direction Territoriale SNCF Réseau, d'étudier la possibilité de créer des rampants à chaque extrémité du nouvel ouvrage se substituant ainsi au « passe-quartier » existant.

L'étude préliminaire définira la consistance et l'estimation du coût de l'opération ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation de ladite opération. Les travaux seront ensuite définis dans le cadre de la réalisation d'une étude avant – projet / projet.

**Le conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa commission Développement et Aménagement de la Ville,**

- autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de LUNEVILLE et la SNCF Réseau,
- autorise le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires financiers pour demander les subventions au taux maximum,
- précise que les crédits sont prévus au budget 2019, opération 18.01, nature 2315, enveloppe 25378.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize mai deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-194

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme MANSUY (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 mai 2019.

OBJET : ESPACES VERTS – REGLEMENT DES PARCS, JARDINS, ESPACES AMENAGES DE PLEIN AIR
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Les espaces verts (parcs, jardins, squares...) sont placés sous la sauvegarde du public et, à ce titre, la mise en place d'un règlement de ces espaces est indispensable.

Ce règlement a pour objet de fixer les conditions de mise à disposition, l'accès ainsi que les horaires d'ouverture des espaces verts.

Il revient au Conseil Municipal d'adopter le règlement en question, joint en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,

- adopte le règlement des parcs, jardins et espaces aménagés de plein air.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize mai deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-195

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme MANSUY (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 mai 2019.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – COMITE DE PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2019 **RAPPORTEUR : M. LEFEUVRE**

Le Comité de Programmation et de Suivi du Contrat de Ville s'est réuni le vendredi 22 mars 2019 sous la présidence de Monsieur le Maire de Lunéville.

Il a été procédé, à cette occasion, à l'examen des dossiers susceptibles de bénéficier d'un financement du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) et, pour certains d'une subvention exceptionnelle de la Ville.

La répartition des crédits décidée par le Comité de Programmation et de Suivi du Contrat de Ville est annexée à la présente délibération.

Il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette programmation.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme JOCHAUD DU PLESSIX ne participe pas au vote),
Après avis de sa Commission Finances,**

- adopte la programmation de la session 2019 du Contrat de Ville indiquée dans le tableau joint,

- autorise le versement des subventions municipales exceptionnelles indiquées dans le tableau joint pour un montant de 15 000 € et précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2019, nature 6574, fonction 523, enveloppe 23157,

- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette programmation.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize mai deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-196

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2019.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme MANSUY (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 mai 2019.

OBJET : SPORTS – TOUR DE LA MIRABELLE 2019

RAPPORTEUR : M. HAUVILLER

Pour la deuxième fois, la Ville de LUNEVILLE accueillera le dimanche 2 juin prochain une étape de la 17^e édition du Tour de la Mirabelle, avec un départ à 12h50 depuis la cour des communs du Château de LUNEVILLE et une arrivée au centre-ville de DAMELEVIERES.

Les cyclistes sillonneront les routes du Lunévillois sur une distance de 180 kilomètres.

Cette course cycliste à étapes, désormais professionnelle et inscrite au calendrier de l'Union Cycliste Internationale en classe 2.2 depuis cette année, est organisée par l'association sportive « Team Macadam's Cowboys ».

Les frais liés à l'accueil de cet événement s'élèvent à 10 000 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstention : Mme VIROUX seule),
Après avis de sa Commission Finances,**

- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette épreuve sportive, et notamment la convention jointe en annexe,

- décide d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association « Team Macadam's Cowboys »,
- précise que les crédits nécessaires figurent au budget 2019, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23 153.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize mai deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-197

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme MANSUY (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 mai 2019.

**OBJET : JEUNESSE – VILLE VIE VACANCES 2019 – VERSEMENT DE SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS ALISCIA, ASAL, A'VENIR ET A LA MJC JACQUES PREVERT
RAPPORTEUR : M. HAUVILLER**

Dans le cadre de l'opération Ville Vie Vacances (V.V.V.), les associations Aliscia, Asal, A'venir et la MJC Jacques Prévert ont déposé leurs dossiers de demandes de subventions pour l'ensemble des périodes de vacances 2019.

Il est proposé d'allouer, pour l'année 2019, les subventions suivantes qui seront versées à la fin de chaque période de vacances scolaires, après présentation d'un bilan.

Associations	Subventions sollicitées	Subventions accordées	Vacances Hiver	Vacances Printemps	Vacances Été	Vacances Automne
ALISCIA	2 500,00 €	2 200,00 €	300,00 €	300,00 €	1 300,00 €	300,00 €
ASAL	5 000,00 €	4 375,00 €	625,00 €	625,00 €	2 500,00 €	625,00 €
A'VENIR	6 500,00 €	3 000,00 €	500,00 €	500,00 €	1 500,00 €	500,00 €
MJC PREVERT	4 500,00 €	3 500,00 €	500,00 €	500,00 €	2 000,00 €	500,00 €
	18 500,00 €	13 075,00 €	1 925,00 €	1 925,00 €	7 300,00 €	1 925,00 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide d'allouer pour l'année 2019 les subventions ci-dessus indiquées qui seront versées à la fin de chaque période de vacances scolaires, après présentation d'un bilan,

- précise que les crédits sont prévus au B.P. 2019, nature 6574, fonction 522, enveloppe 23151.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize mai deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-198

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme MANSUY (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 mai 2019.

OBJET : MARCHES PUBLICS – APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIE

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Depuis le 1^{er} juillet 2004, les marchés de l'électricité et du gaz naturel sont ouverts à la concurrence. Cette ouverture, d'abord concentrée sur les consommateurs professionnels, s'est élargie au 1^{er} juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs.

L'Ordonnance n°2011-504 du 9 mai 2011 et la Loi n°2014-344 du 17 mars 2014 ont respectivement créé l'article L.337-9 et modifié l'article L.445-4 du Code de l'Energie, en instaurant la fin des tarifs réglementés de vente au 31 décembre 2015 pour :

- les consommateurs d'électricité ayant souscrit à une puissance supérieure à 36 kVA,
- les consommateurs de gaz naturel consommant plus de 30 000 kWh par an.

En conséquence, il y a lieu de sélectionner et signer uniquement les contrats de fourniture d'électricité et de gaz naturel en offres de marché.

En ce qui concerne les personnes publiques, elles doivent recourir, pour leurs besoins propres, aux procédures prévues par l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L.331-4 et L.441-5 du Code de l'énergie.

Une proposition de groupement

Devant la nécessité de créer des appels d'offres et l'opportunité d'une mutualisation avec les autres obligés, le Grand NANCY a organisé depuis 2015 des achats groupés ouverts à toutes les collectivités et intercommunalités des quatre départements lorrains.

Ces marchés groupés permettent ainsi :

- d'assurer un volume intéressant pour les fournisseurs qui concentrent leurs réponses sur ce type de marché,
- d'assurer une réponse pour les petits consommateurs qui, au regard de leur volume d'achat, ne peuvent faire jouer une grosse concurrence,
- d'accompagner les consommateurs dans les démarches administratives, juridiques et techniques,
- de proposer des offres d'énergies renouvelables pour les membres qui le souhaitent.

Ces mutualisations comptent actuellement plus de 100 membres pour l'électricité et plus de 160 membres pour le gaz naturel.

Pour donner suite aux résultats obtenus avec les précédents groupements dont la Ville de LUNEVILLE faisait partie, le Grand NANCY propose de renouveler l'expérience avec le lancement d'un groupement de commandes unique, sans durée déterminée, dans lequel seront organisés les différents appels d'offres (électricité et gaz naturel).

Chaque membre de ce nouveau groupement peut ainsi choisir d'adhérer ou non à chaque achat groupé qui lui est proposé.

La force du groupement réside dans la concentration en appels d'offres d'importants volumes d'énergie à acheter. Il est désormais impossible de se prononcer sur les gains sur les factures car il n'y a plus de tarif réglementé pour ces sites, néanmoins le volume permet d'assurer un gain assez conséquent par rapport à un appel d'offres plus restreint, tout en déléguant la gestion administrative des contrats.

Le Grand NANCY se positionne comme coordonnateur de ce groupement et assure donc pour l'ensemble des membres les prestations d'ingénierie, de veille et de suivi.

Une indemnisation des frais pour le coordonnateur

Dans le cadre du groupement de commandes, l'ingénierie et les moyens mis en place par le Grand NANCY sont indemnisés à hauteur de :

- 0,4 € par MWh pour les partenaires situés sur le territoire du Grand NANCY,
- 0,5 € par MWh pour les partenaires situés en dehors de l'agglomération,

Soit une indemnité de moins de 1 % du marché actuel pour le gaz et moins de 0,4 % pour l'électricité.

Les indemnisations inférieures à 250 € sont reportées en cumul sur l'année suivante.

Vu les directives européennes 2009/72/CE et 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 331-1, L. 331-4, L. 441-1 et L. 441-5,

Vu la délibération de la Métropole du Grand NANCY en date du 8 mars 2019,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de LUNEVILLE d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expérience, la Métropole du Grand NANCY entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, coordonné par la Métropole du Grand NANCY en application de sa délibération du 8 mars 2019,
- précise que la participation financière de la Ville de LUNEVILLE est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif,
- autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer les documents relatifs aux recensements des besoins pour les marchés proposés.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize mai deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-199

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme MANSUY (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 mai 2019.

OBJET : FETES ET MANIFESTATIONS – ELECTION DE MISS MEURTHE-ET-MOSELLE

RAPPORTEUR : M. BOESCH

La Ville de LUNEVILLE co-organise l'élection de Miss Meurthe-et-Moselle 2019 en partenariat avec la Délégation Miss Lorraine.

L'élection aura lieu le samedi 15 juin 2019, au Réservoir, à partir de 19h30.

Le budget de cette manifestation, incluant l'ensemble des prestations nécessaires à l'organisation de cette soirée, est estimé à 6 000 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE – Abstention : Mme JOCHAUD DU PLESSIX),
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette manifestation, et notamment le contrat avec l'association « Délégation Miss Lorraine »,

- précise que les crédits figurent au budget 2019, chapitre 011, enveloppe 5048.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize mai deux mil dix-neuf.

